

1. Identification des principaux risques potentiels et de mesures de résilience

Identifier les risques qui peuvent affecter le projet (pendant la réalisation et pendant la phase opérationnelle) et provoquer des blocages, des retards, des dépassements de coûts ou une réduction de l'efficacité. Par exemple, les risques géologiques, de découvertes archéologiques, risques liés à l'obtention de licences, risques de construction, risques liés aux coûts futurs de maintien et exploitation, risque de faible demande, et les risques liés aux événements climatiques extrêmes et au changement climatique (l'irrégularité des précipitations et de leur répartition spatio-temporelle, le changement de la température moyenne, les sécheresses, les inondations, l'augmentation ou diminution des apports en eau par le fleuve, la dégradation des terres, la fragilité des écosystèmes, la montée du niveau de la mer, l'ensablement, l'érosion côtière).les mesures visant à rendre le projet résilient face aux risques, notamment résilient au climat, doivent être décrites. (Ajouter des lignes si nécessaire.)

Risque	Affectant la réalisation (R), l'exploitation (E), ou les deux phases (D)	Impact attendu (grand, moyen, petit, négligeable)	La manière dont ce risque affecte le projet; et les mesures possibles pour réduire la probabilité d'occurrence des risques ou leur impact

2. Marquage climatique

Le marquage des dépenses favorables au climat repose sur deux concepts fondamentaux : l'adaptation et l'atténuation. Ces « marqueurs de Rio » constituent un outil de référence utilisé pour identifier les dépenses ayant un impact positif sur le climat. Ils permettent de distinguer :

- les dépenses d'adaptation, qui visent à renforcer la résilience des activités et des populations face au changement climatique ;
- les dépenses d'atténuation, qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les objectifs du projet répondent-ils à un objectif climatique d'adaptation ou atténuation à titre principal ? (**adaptation et/ ou atténuation; Neutre**)

Ces objectifs répondent-ils à un objectif climatique d'adaptation ou atténuation à titre secondaire ? (**75%; 50%; 25%**)

3. Mesures d'adaptation au changement climatique

Lister les principales mesures d'adaptation prévues : Par exemple

- intégration de pratiques et technologies résilientes au climat
- adaptation des infrastructures aux aléas climatiques (sécheresse, inondations, érosion)
- promotion de la gestion durable des ressources naturelles, notamment l'eau et les sols
- renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gestion des risques climatiques
- prise en compte du changement climatique dans les études d'impact environnemental et social, conformément à la réglementation nationale en vigueur

4. Mesures d'atténuation du changement climatique

En cohérence avec les engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet contribue aux efforts d'atténuation du changement climatique à travers des actions compatibles avec les objectifs de développement durable

- Les principales mesures d'atténuation comprennent :
- promotion de solutions à faible émission de carbone
 - amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela est pertinent
 - protection et la restauration des écosystèmes contribuant à la séquestration du carbone
 - limitation des impacts environnementaux négatifs liés aux activités du projet

5. Conformité avec le cadre légal et stratégique national

Le projet est conforme :

aux engagements internationaux de la Mauritanie en matière de lutte contre le changement climatique	
---	--

aux orientations de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)	
---	--

aux lois et règlements nationaux relatifs à la protection de l'environnement et à l'évaluation environnementale et sociale	
--	--

aux stratégies nationales de développement durable et de gestion des ressources naturelles	
--	--

À ce titre, le projet contribue à la résilience climatique, à la durabilité des investissements publics et à l'atteinte des objectifs nationaux de développement.	
---	--